

FLAVIGNAC



Dossier

LES LOISIRS À FLAVIGNAC

Mairie de Flavignac 87230

05 55 39 11 14

mairie-flavignac@wanadoo.fr

www.flavignac.fr

Sommaire

- 03 | LE MOT DU MAIRE
- 04 | CONSEILS MUNICIPAUX
- 15 | VIE COMMUNALE
- 21 | LA PAGE DE L'ÉCOLE

23

DOSSIER
LES LOISIRS
À FLAVIGNAC



- 27 | HISTOIRE DE LA COMMUNE
- 29 | VIE ASSOCIATIVE
- 31 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
- 35 | ADIL 87
- 36 | MÉMENTO

FLAVIGNAC

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Bulletin municipal Juillet 2021
Parution bisannuelle
(janvier et juillet)

Responsable de la publication :
Christian DESROCHE, Maire

Rédaction :
Mairie de Flavignac

Comité de lecture :
Valérie BETHOULE, Lucienne GAYOT,
Agnès LAFARGE, Colette MALAGNAC,
Christine SAZERAT

Crédits photos :
©Alexandre Léonard (couverture),
©Anpcen (p.16 : panneau VVE),
©Communauté de communes Pays de
Nexon Monts de Châlus (p.19 : rando,
p.31-34), ©Famille Coussy (p.29 : comité
de jumelage), ©École de Flavignac (p. 21-
22), ©Gîtes de Fonbanoux (p.26),
©Mairie (p.2, p.3, p.15, p.17-20),
©Panneapocket (p.16), ©PNRPL (p.17 :
comité syndical, p.21-22 : montages
photos).

Mise en page et impression :
Mairie de Flavignac

1^{er} tirage : 500 exemplaires

Le bulletin est distribué par La Poste à
tous les foyers de la Commune. Au cas où
certains seraient oubliés par les services
postaux, nous vous remercions d'en
informer le secrétariat de mairie qui
dispose de quelques exemplaires.





Nous avons été à nouveau privés de notre liberté en ce début d'année à cause d'un troisième confinement. Même s'il a été plus léger que les deux premiers, nous avons tous été contraints. Je voulais remercier les professionnels de santé de Flavignac, médecins, infirmiers, pharmaciens, qui ont mis en place la vaccination malgré toutes les difficultés liées au manque de vaccins et aux conditions imposées par les autorités.

La Municipalité, lors du vote du budget, n'a pas souhaité augmenter la fiscalité en 2021. La situation financière de la Commune, les problèmes engendrés par la pandémie et la morosité ambiante que nous connaissons tous, ont motivé cette décision.

Comme vous avez pu le constater, les travaux du centre-bourg sont engagés. Ils ont débuté par la D59 entre l'église et le carrefour de la bascule publique. A la rentrée, ils continueront par la rue de la Poste et le champ de foire. Lors de la réalisation de cette première tranche qui, sauf imprévu, devrait durer six mois, tout est mis en œuvre pour que les commerces et services restent accessibles.

Après cette période difficile, je souhaite que les associations puissent retrouver une activité normale car nous avons tous besoin de ce lien social. Nous vous invitons à rejoindre les diverses associations de la Commune et à participer aux animations qu'elles peuvent proposer. Le Conseil municipal a décidé de relancer dès cette année le maximum d'activités de loisirs, ce qui donne l'occasion de présenter un dossier sur le sujet dans ce bulletin.

Cet été la baignade sera bien entendu ouverte. La fête du 15 août aura lieu avec son traditionnel feu d'artifice. Nous recevrons également sur la Commune les 6, 7 et 8 août le **festival des Carrioles**, qui cette année n'a pas pu se tenir aux Cars. Il se déroulera donc aux abords du plan d'eau. Nous vous invitons à regarder le programme à l'intérieur du bulletin.

Cette année, deux agents communaux ont fait valoir leur droit à la retraite : Françoise Hivert employée polyvalente en charge du nettoyage des divers bâtiments municipaux, du service à la cantine et de la gestion du camping et Maurice Meyzie agent technique. Parmi les enseignants, il en a été de même pour Nadine Mouly. Le Conseil municipal leur souhaite une bonne retraite.

J'espère que nous passerons tous un bel été et pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas partir très loin, de découvrir ou redécouvrir nos richesses touristiques locales.

Bonne lecture.

Christian DESROCHE

26 février 2021

Présents : Isabelle Bernard, Jean François Boyer, Christian Desroche (président de séance), Hubert Doudet, François Gayot, Maud Gerbaud, René Paraud, Stéphanie Pouplier (secrétaire de séance), Claudine Pradier, Patrick Précigout, Nora Sabourdy Schneider, Benjamin Tournois, Jim Tran

Absentes avec pouvoirs : Karine Bula-Lafont, Caroline Dupeyroux

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

Requalification du centre-bourg

Résultats de l'appel d'offres (procédure adaptée)

La consultation comprenait trois tranches de travaux (avec options), chacune d'entre elles divisée en deux lots : Voirie et Réseaux Divers (VRD) et Espaces Verts. Quatre entreprises ont fait une proposition pour les VRD et trois pour les espaces verts. Les offres se sont révélées très supérieures à l'estimation faite par la maîtrise d'œuvre. Le projet a été modifié sur certains points (réduction des surfaces pavées, réduction de la hauteur des pavés, etc.). Il a été décidé de lancer une procédure de négociation auprès de toutes les entreprises ayant répondu. Toutes ont présenté de nouvelles offres revues à la baisse.

Le Conseil municipal retient pour le lot VRD, l'offre de l'entreprise Colas pour un montant de 1 094 995,60 € HT et celle de Alpha Paysage à hauteur de 263 749,30 € HT pour le lot espaces verts. Le montant des travaux reste supérieur aux montants annoncés lors des demandes de subventions auprès de l'État et du Conseil départemental. Le maire est chargé par le Conseil de formuler des demandes supplémentaires. Le Conseil municipal valide le choix des entreprises. Le comité de pilotage du projet (élu, commerçants, riverains) sera consulté sur les options à conserver ou non.

Entreprises VRD	LOT A	LOT B	LOT C	TOTAL HT
EUROVIA	635 605 €	190 907 €	333 447 €	1 159 959 €
EIFFAGE	643 704 €	188 180 €	343 177 €	1 175 062 €
GUINTOLI	615 752 €	194 443 €	344 773 €	1 154 970 €
COLAS	610 194 €	149 416 €	335 384 €	1 094 995 €

Entreprises Espaces Verts	LOT A	LOT B	LOT C	TOTAL HT
ALPHA PAYSAGES	114 944 € PSE 3 : 727 €	63 537 € PSE 1 : 19 750 € PSE 2 : 24 000 € PSE 4 : 727 €	38 616 € PSE 5 : 1 448 €	263 749 €
LIMOUSIN PAYSAGE	121 185 € PSE 3 : 710 €	67 749 € PSE 1 : 49 950 € PSE 2 : 32 550 € PSE 4 : 710 €	44 625 € PSE 5 : 1 424 €	318 904 €
ART COTE JARDIN	127 654 € PSE 3 : 818 €	67 104 € PSE 1 : 17 184 € PSE 2 : 23 735 € PSE 4 : 818 €	46 361 € PSE 5 : 11 644 €	285 320 €

Prestations supplémentaires éventuelles :

PSE 1 : parcours pour enfants. PSE 2 : cabanes pour enfants. PSE 3 : arbres majestueux lot A. PSE 4 : arbres majestueux lot B. PSE 5 : arbres majestueux lot C.

Vote : 14 voix pour, 1 abstention.

■ Requalification du centre-bourg (suite)

Assainissement de la rue Pasteur

La troisième tranche d'aménagement du bourg concerne la rue Pasteur et la place de l'église. Il est donc nécessaire d'envisager au préalable la mise à niveau du réseau d'assainissement de ce secteur. Il s'agit en effet de la première tranche d'assainissement réalisée dans le bourg au début des années 1970 sous forme d'un réseau unitaire (eaux usées et eaux pluviales mélangées). L'étude de faisabilité sur le renouvellement de l'assainissement et la mise en séparatif des réseaux du bas de la rue Pasteur et du sommet de la rue Saint-Fortunat remise par l'ATEC donne un coût estimatif des travaux à 289 920 € HT. La réutilisation du réseau d'assainissement existant pour accueillir les eaux pluviales seules permettrait de diminuer la dépense. Des demandes de subventions seront déposées auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau.

Éclairage public place Général de Gaulle

Le Conseil municipal fait le choix de reprendre le réseau d'éclairage public (avec le changement de 5 candélabres et de 18 appliques). Après présentation des propositions du SEHV, le choix se porte sur la gamme Thorn. Le maire demande l'autorisation de signer la commande après vérification de la réglementation et consultation de l'Architecte des bâtiments de France.

Vote : 14 voix pour, 1 voix contre.

■ Création d'un poste de Conseiller délégué

Compte tenu de l'ampleur des travaux en cours et à venir, le maire sollicite du Conseil municipal la création d'un poste de conseiller délégué pour l'assister dans le suivi des travaux. Hubert Doudet est élu à bulletin secret pour ce poste. L'indemnité allouée à ce conseiller sera défalquée de celle du maire, de telle sorte que l'enveloppe globale des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller reste égale à celle servie précédemment au maire et aux adjoints.

■ Cotisation auprès du Comité des Œuvres Sociales (COS)

À l'instar du Comité d'Entreprise, le Comité des Œuvres Sociales permet aux agents des collectivités territoriales l'accès à des prestations d'ordre social. Les collectivités territoriales souscrivent au COS sur la base d'un pourcentage de la masse salariale. Une augmentation de la part patronale est à noter.

■ Urbanisme

Emplacement réservé - Busserolles

Une voie de circulation traversant une partie du village de Busserolles avait été aliénée en 1958 lors de la révision du cadastre enclavant de fait certaines propriétés. Depuis 2008, la Commune s'est donnée les moyens, notamment par le biais de la mise en place d'emplacements réservés dans le PLUi, de récupérer la maîtrise de cette voie qu'elle entretient et dans laquelle sont enfouis différents réseaux (eau, assainissement...). Trois parcelles découpant cette voie sont déjà revenues dans le domaine communal depuis 2013. Une demande de certificat d'urbanisme a été récemment déposée pour un bien comprenant la dernière parcelle encore en mains privées et faisant l'objet d'un emplacement réservé pour lequel le Conseil sera amené à se prononcer. Le notaire demandant le certificat d'urbanisme sera donc informé de la situation administrative de l'emplacement concerné.

Servitude de réciprocité - La Terrade

En mars 2020, un permis de construire pour la transformation d'une grange en habitation à proximité d'une exploitation agricole a été accordé par le maire. Les propriétaires de l'exploitation concernée ont signé par la suite avec le bénéficiaire du permis de construire une servitude de réciprocité et demandent à ce que la Commune soit partie prenante de cet accord. Après débat, le Conseil demande un complément d'information et souhaite que soit sollicité un avis juridique auprès d'experts avant d'impliquer la Commune dans cet accord de réciprocité.

■ Église de Flavignac

Gros entretien : demandes de subventions

Il s'avère nécessaire d'entreprendre de gros travaux d'entretien et diverses réparations sur l'église de Flavignac (retrait de végétation dans les maçonneries, démoussage et suivi des toitures, réparation des fuites éventuelles, nettoyage des gouttières, remplacement du plancher du clocher permettant l'entretien de la cloche...). Après étude des différents devis, le Conseil municipal décide de demander des subventions auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et du Conseil départemental pour un montant de 11 849 € HT.

Alarme et télésurveillance : demande de subvention

Une demande de subvention va être déposée auprès de la DRAC pour l'entretien de la télésurveillance de l'église. Le coût total annuel de l'entretien est de 1 667,92 € TTC. Le montant de la subvention est de 50 % du montant HT 1 389,93 € soit 694,97 €. Le reste à charge pour la Commune est de 972,95 €.

■ Subventions aux associations

Bien que la plupart des associations aient considérablement réduit leurs activités en raison de la crise sanitaire en 2020, le Conseil décide de leur maintenir globalement son soutien.

René Paraud, en raison de ses fonctions de président de l'Union Cycliste de Flavignac, ne prend pas part au vote.

Vote : 13 voix pour, 1 abstention

1) Association à vocation agricole

GVA de Châlus	60 €
---------------	------

2) Associations d'anciens combattants

ACPG-CATM	Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai
FNACA	60 €
ANACR	60 €

3) Associations à vocation sportive

ACCA	100 € + 300 € de subvention exceptionnelle (destruction des nuisibles)
Union Cycliste	350 €
Gymnastique Volontaire	100 € + mise à disposition d'une salle d'entraînement

4) Associations à vocation culturelle

JMF, délégation de Châlus	100 €
Amicale Laïque	300 €
Cadanses Folk	150 € + mise à disposition de deux salles d'entraînement
Comité de Jumelage	300 €

5) Associations diverses

FNATH	20 €
Flavignac Loisirs	mise à disposition d'une salle Saint-Fortunat
Prévention Routière	20 €
Comité de parents d'élèves	250 €
Les Copains d'Eynanças	20 €
Comité des fêtes	300 €
Ap'Nez	100 €
Flavignac Création	100 € + mise à disposition d'une salle + cuisines

Les sommes seront versées sous réserve de la production par chaque association de leur bilan financier approuvé en assemblée générale.

Cotisations diverses (imputation sur les comptes 6281, 65548 et 6558)

Association des Communes Jumelées	97,66 €
AFCCRE	190 €
Société Protectrice des Animaux	677,88 €
Espaces naturels du Limousin	50 €
Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	50 €
Mission locale rurale	1 076,00 €
Ciné Plus	895,72 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Fondation du patrimoine	120 €
Association des Maires	267,18 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation) + 14 € (adhésions individuelles des conseillers)
ADIL	144,86 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
ATEC	1 653,16 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
PNR Périgord-Limousin	1 175,90 € (montant provisoire sous réserve de réévaluation)
Maires ruraux de France	217,40 € + 220 € pour le site internet
ANPCEN - Villes et villages étoilés	50 €

■ Convention avec « Bords de Vienne Triathlon »

Après lecture de la convention, le Conseil municipal autorise le maire à signer avec le club aixois Bord de Vienne Triathlon une convention définissant les conditions et modalités d'utilisation du Lac Saint-Fortunat et ses abords.

■ Plan de relance - équipement numérique de l'école

Le maire propose au Conseil municipal de répondre à un appel à projet lié au plan de relance, pour l'achat du matériel numérique nécessaire à l'école. La prise en charge s'élèverait entre 50 % et 70 %.

■ Questions diverses

Travaux courants

- Traitement des avant-toits de l'école : deux entreprises locales ont transmis leur devis. Celui de Florent Conjaud est retenu pour un montant de 4 326 € HT.
- Remplacement de gouttières à l'école et à la garderie : le devis d'Éric Coussy est accepté pour un montant de 4 934 € HT.
- Travaux électriques (alarmes et blocs de sécurité) : l'entreprise Barriant est retenue pour 2 408 € HT.
- Cheneau et toiture de la mairie : l'entreprise Éric Coussy exécutera les travaux pour un montant de 2 217 € HT.
- Quai de l'usine communale louée à Grock Café : l'offre de Seticco Creametal (1 965 € HT) est retenue.

Installation d'une antenne relai multimédia

Le maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de Bouygues Telecom Entreprises envisageant l'implantation d'une antenne sur le terrain communal des Palennes et demandant un entretien.

Éolien

Le projet d'implantation d'une éolienne sur le site de Cessagnet à l'étude n'aura pas de suite.

Local pèlerins, camping et pêche

Le local des pèlerins sera ouvert à compter du 15 mars (sans mise à disposition du matériel de couchage) et en alternance avec le camping afin d'accueillir les pèlerins en respectant les règles sanitaires en vigueur. 2021 est une année jacquaire (La Saint-Jacques tombe un dimanche). La décision d'ouvrir ou non le camping est ajournée afin d'être au plus près du contexte sanitaire au moment de l'ouverture.

Comité de pilotage du projet Requalification du centre-bourg

La réunion du comité de pilotage du projet Requalification du centre-bourg est programmée le 5 mars.

■ Questions diverses (suite)

PNRPL : référent forêt

Le Parc Périgord-Limousin invite à la désignation d'un référent Forêt au sein de l'équipe municipale. La Commune comprenant peu de forêts, le Conseil décide de ne pas désigner de référent, les échanges nécessaires pouvant se faire le cas échéant au fil des besoins.

PNRPL : projet de création d'un Pays d'art et d'histoire

Le Parc Périgord-Limousin déposera une candidature au label « Pays d'art et d'histoire » d'ici l'été. Jean François Boyer, associé à la préfiguration du projet et désormais délégué de la Commune auprès du Parc, suit la démarche.

Personnel communal

La commission « personnel » est amenée à étudier les six candidatures déposées pour pourvoir au poste d'agent de maîtrise « Exécution de travaux polyvalents et encadrement des adjoints techniques ». Le maire informe également le Conseil municipal qu'un agent fera valoir ses droits à la retraite en juillet prochain.

Bilan des consommations de propane et bilan de la salle des fêtes

Les frais liés à la salle des fêtes (propane, électricité, entretien) s'élèvent à 13 361 € pour l'année 2020. Dans le contexte sanitaire, les frais sont restés constants mais ne sont pas compensés par la location (salles et mobilier) qui n'a rapporté que 2 012 €.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)

La Châtaigneraie Limousine fait savoir qu'elle met fin à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée pour laquelle la Commune avait délibéré favorablement.

Calendrier des élections 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin. Le bureau de vote sera déplacé à la salle des fêtes afin de respecter les conditions sanitaires.

Marché de producteurs®

La Commune est sollicitée pour accueillir un marché de producteurs®, en alternance avec Les Cars, en juillet ou août. La proposition sera soumise aux associations de la Commune.

Fédération française de randonnée (FFR) - création du GR® 89 « Michel de Montaigne »

La Commune est concernée par un itinéraire de grande randonnée en cours de création reliant Lyon à Bordeaux par Clermont-Ferrand et Limoges. La FFR réalise actuellement le repérage dont le tracé s'appuiera sur les chemins de petite randonnée existants. Une participation financière et une aide technique pourraient être demandées à la Commune.

9 avril 2021

Présents : Isabelle Bernard, Jean François Boyer, Christian Desroche (président de séance), Hubert Doudet, François Gayot, Maud Gerbaud, René Paraud, Stéphanie Pouplier, Claudine Pradier (secrétaire de séance), Patrick Précigout, Nora Sabourdy Schneider, Jim Tran, Karine Bula-Lafont, Caroline Dupeyroux.

Absent : Benjamin Tournois (arrivé à partir de la présentation du budget primitif)

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

**Compte administratif Assainissement -
Résultat année 2020**

Section d'investissement	
Report déficitaire N-1 :	- 146 442,53 €
Dépenses :	180 810,28 €
Recettes :	428 576,50 €
Résultat de l'exercice :	247 766,22 €
Résultat cumulé :	101 323,69 €
Reste à réaliser Dépenses :	0,00 €
Reste à réaliser Recettes :	0,00 €
Section de fonctionnement	
Report excédentaire N-1 :	41 529,84 €
Dépenses :	36 417,55 €
Recettes :	28 398,61 €
Résultat de l'exercice :	- 8 018,94 €
Résultat cumulé :	+ 33 510,90 €

Principales dépenses d'investissement : fin des travaux de la station d'épuration du bourg et travaux place du Général de Gaulle, remboursement d'emprunt et amortissements.

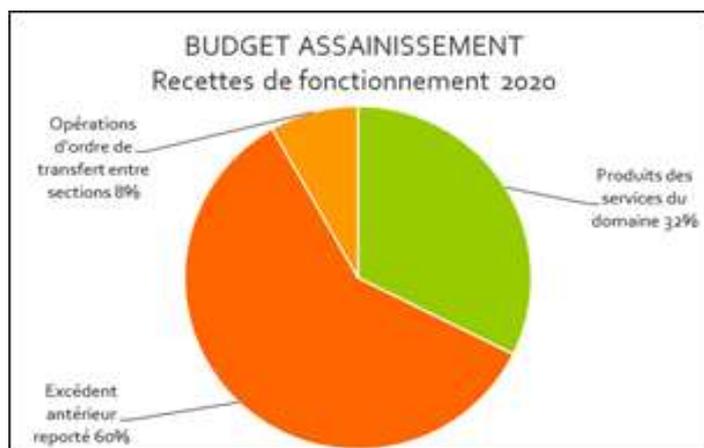
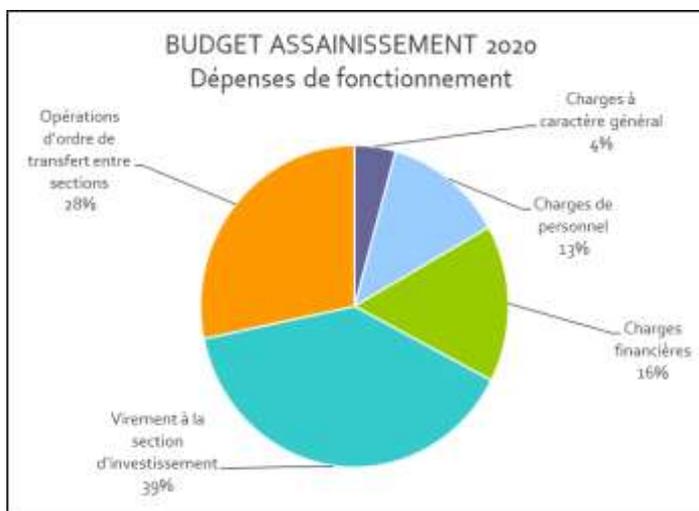
Principales recettes d'investissement : subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil départemental pour les travaux de la station du bourg et la place du Général de Gaulle, du FCTVA et des amortissements.

Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

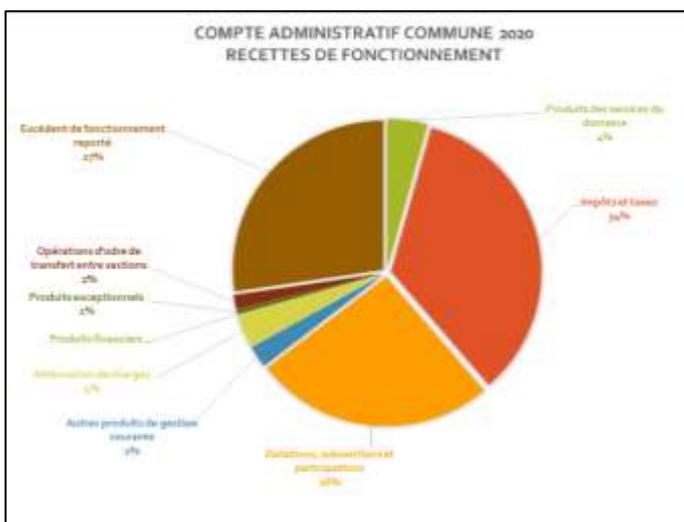
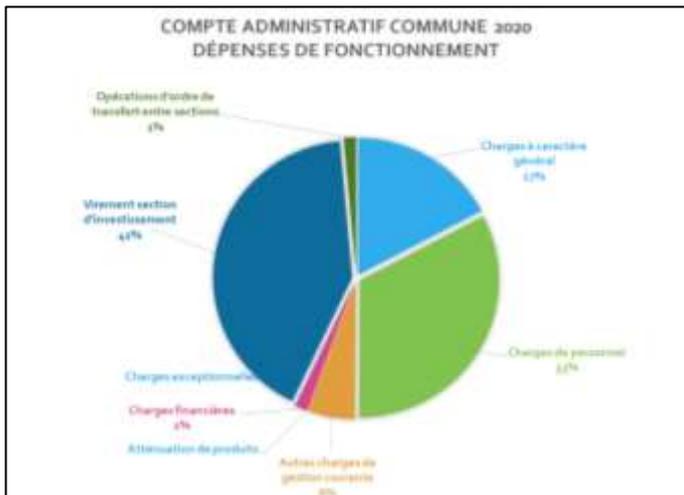
Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation aux frais de branchement et PFAC : participation aux frais d'assainissement collectif), amortissements.

**Compte administratif de la Commune -
Résultat année 2020**

Section d'investissement	
Report déficitaire N-1 :	219 147,96 €
Dépenses :	203 335,27 €
Recettes :	263 500,46 €
Résultat de l'exercice :	60 165,19 €
Résultat cumulé à reporter :	- 158 982,77 €
Reste à réaliser Dépenses :	75 896 €
Reste à réaliser Recettes :	13 196 €
Besoin de financement :	221 682,77 €
Section de fonctionnement	
Report excédentaire N-1 :	377 702,46 €
Dépenses :	730 169,46 €
Recettes :	1 005 069,49 €
Résultat de l'exercice :	+ 274 900,03 €
Résultat cumulé :	+ 652 602,49 €
Affectation à l'investissement :	221 682,77 €
Montant à reporter N+1 :	430 919,72 €



L'excédent de fonctionnement nous permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.



En section de fonctionnement : les recettes sont bien supérieures aux dépenses, ce qui permet de dégager un solde positif pour l'exercice de 274 900 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement nous permet à la fois de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en 2020 (pour un montant de 221 682 €) et de reporter sur l'année N+1, soit 2021, +430 919 €.

Principales dépenses d'investissement : travaux voirie, acquisition de matériels (aspirateur, boîtes de rangement pour la garderie, chaise de bureau, rideaux pour l'école ainsi que du matériel pour le RASED, cellule de refroidissement et destructeur à insectes pour la cantine, migration des logiciels Windows et un appareil photo pour la mairie, réfrigérateur, plaque chauffante et four pour un chalet du camping, petit matériel renouvelé suite à un vol, borne de propreté pour les chiens et des poubelles au lac), travaux sur divers bâtiments (peintures salle des fêtes, changement du brûleur de la chaudière et de la porte d'entrée du logement de La Poste, travaux au camping suite à un vol), quai de déchargement Grock Café, travaux en régie, remboursement des emprunts, amortissements.

Principales recettes d'investissement : subventions État, subventions Conseil départemental, certificats d'économies d'énergie, FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé, virement de la section de fonctionnement, amortissements.

Reste à réaliser en dépenses : frais d'études pour la requalification du centre-bourg, travaux d'enfouissement des réseaux rue du Brouillet/Le Buisson, travaux de grosses réparations sur la voirie communale, extension du réseau d'éclairage public à l'entrée de l'école, modification du branchement pour le marché, acquisition de matériels divers (épareuse), travaux sur divers bâtiments (isolation des combles de l'école et de la salle des fêtes), rallongement du quai de déchargement de Grock Café, rénovation de la porte de l'église.

Reste à réaliser en recettes : subventions du Conseil départemental pour les travaux de grosses réparations sur la voirie communale, rénovation de la porte de l'église, subvention du SEHV pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public à l'entrée de l'école, certificats d'économies d'énergie pour les travaux d'isolation des combles de l'école et de la salle des fêtes.

Pour information, le montant de la dette au 31 décembre 2020 était de 398 985 €.

Budget Assainissement - Année 2021

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **73 428 €**.

Principales dépenses de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Principales recettes de fonctionnement : redevance assainissement, taxes de raccordements (PFB : participation aux frais de branchement et PFAC : participation aux frais d'assainissement collectif) et amortissements.

La section d'investissement s'équilibre à **166 900 €**.

Principales dépenses d'investissement prévues : travaux d'assainissement de la rue Pasteur (rallongement du réseau et réfection du réseau en prévision des travaux d'aménagement de la rue), amortissements et remboursement du capital des emprunts.

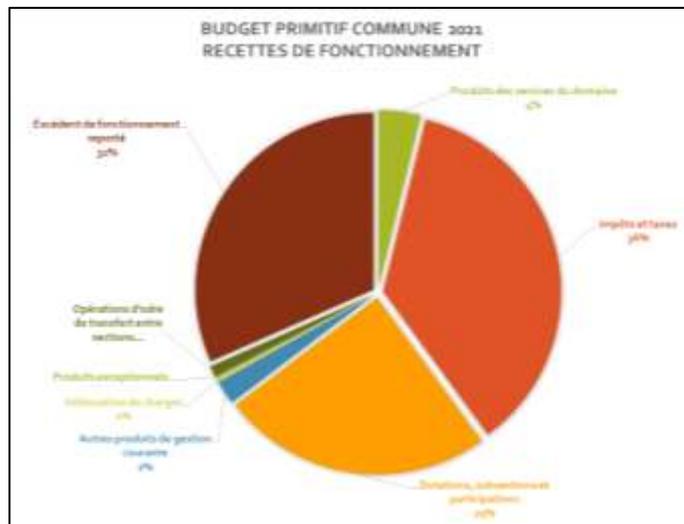
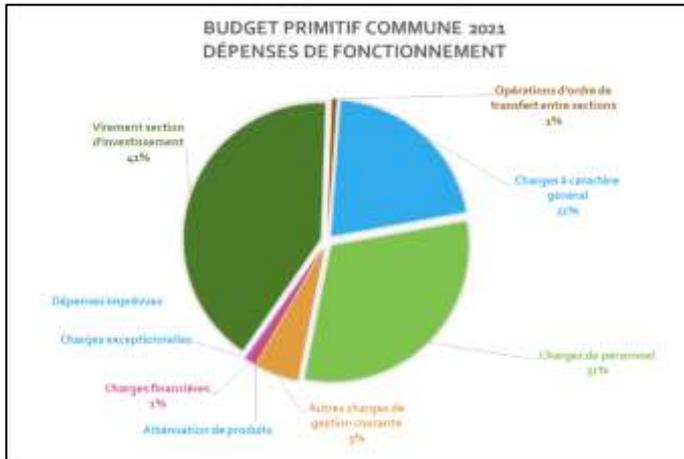
Principales recettes d'investissement prévues : FCTVA, excédent de la section de fonctionnement capitalisé et virement de la section de fonctionnement.

(Arrivée de Benjamin Tournois)

Budget général Commune - Année 2021

En section de fonctionnement le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **1 362 229 €**.

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :



Impôts locaux :

Au vu des résultats 2020, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales (taxes foncier bâti et foncier non bâti).

Le tableau ci-dessous permet de comparer les taux votés par le Conseil et les moyennes départementales des Communes de même strate.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des Communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2019		21,25	73,76
Moyenne des taux des Communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2020		40,24 (taux communal + taux départemental) Montant modifié suite à réforme fiscale	73,93
Flavignac : taux votés en 2020	13,47 (taux non modifiable)	16,18	65,34
Flavignac : taux votés en 2021	13,47 (taux non modifiable)	35,14 (= 16,18 taux communal + 18,96 taux départemental) Montant modifié suite à réforme fiscale	65,34

En section d'investissement le budget s'équilibre à **1 860 375 €**.

Répartition de l'investissement :

Dépenses prévues en 2021 :

- **Travaux voirie communale** : 46 637 € avec subvention du Conseil départemental (40 % du montant HT).
- **Matériel divers** : 16 980 €, remplacement de l'épaveuse des agents d'entretien, acquisition de panneaux et 7 000 € pour l'acquisition de matériel pour la cantine et l'école, remplacement de matériel à la salle des fêtes.
- **Travaux sur divers bâtiments** : 4 220 € pour l'isolation des combles : école 2 320 € et salle des fêtes 1 900 €, avec une prime énergie pour l'école de 1 670 € et pour la salle des fêtes de 1 368 €.
- **Acquisition terrains** : 20 000 € pour du terrain nu avec financement par un emprunt si réalisation et 5 000 € pour du terrain de voirie.
- **Prévision réserve immobilière** : 165 000 € (emprunt si achat).
- **Grock Café** : 2 400 € pour l'extension du quai de déchargement.
- **Aménagement place du Général de Gaulle** : 40 000 € pour les études préalables à la réalisation des travaux, 870 166,23 € pour la réalisation de la première tranche des travaux, 221 892 € pour la deuxième tranche avec une subvention des CDDI de 40 % du montant des travaux HT, deux subventions de l'État (DETR pour 25 % du montant des travaux HT et DSIL pour 15 % du montant des travaux HT) et un emprunt de 300 000 €.
- **Église – restauration de la porte d'entrée** : 7 500 € avec une subvention de 1 994 € du Département et une subvention de 1 709 € de l'État.
- **Enfouissement de réseaux – rue du Brouillet/Le Buisson** : 15 000 €.

- **Extension du réseau électrique - rue Pasteur** : 2500€.
- **Extension réseau éclairage public – entrée école** : 7 376 € avec participation du SEHV (2 765 €).
- **Modification du branchement électrique du marché** : 4 031 €.
- **Éclairage public centre-bourg et borne du marché** : 30 975 € avec participation du SEHV de 13 697 € pour l'éclairage public et 6 750 € avec une participation du SEHV de 1 995 € pour la borne.
- **Classe numérique** : 11 000 € avec une subvention de l'État de 4 900 €
- **Terrain de tennis** : 7 608 € avec une subvention de l'État de 1 511 € et une subvention du Département de 906 €.
- **Haie camping** : 20 000 €.
- **City stade** : 76 632 € avec une subvention du Département pour un montant de 12 771 € et de l'Agence nationale du Sport pour un montant de 12 771 €.
- **Église – toiture** : 14 220 € avec une subvention de 1 777 € du Département et une subvention de 3 555 € de l'État.

Les principales autres dépenses sont constituées du remboursement du capital des emprunts, des amortissements, des travaux en régie et du déficit de la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement grâce à des subventions du Conseil départemental, de l'État, du FCTVA, à un virement de la section de fonctionnement, à l'excédent de la section de fonctionnement capitalisé et des amortissements.

■ Terrain multisport (ou city stade) - demandes de subventions

Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention actualisée auprès du Conseil départemental, de l'État au travers de la DETR et de l'Agence Nationale du Sport pour un montant de travaux estimé à 57 973,15 € HT et se décomposant de la façon suivante :

- 28 140,95 € HT pour le terrain de jeux
- 400,00 € HT pour un parking à vélos
- 29 432,20 € HT pour le terrassement avec une piste

■ Travaux du centre-bourg - Demande de subvention auprès du Conseil départemental

Une demande de subvention réactualisée sera déposée auprès du Conseil départemental au titre des contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI).

■ Motion contre le projet « HERCULE » de restructuration du groupe Électricité de France

Le projet « Hercule », initié par le gouvernement à la demande de la Commission Européenne, est un projet de réorganisation se traduisant par la scission du groupe Électricité De France (EDF) en trois entités :

EDF « Bleu » détenue à 100% par l'État regrouperait l'ensemble des activités nucléaires ainsi que le gestionnaire de réseau du transport d'électricité (RTE). EDF « azur » comprendrait les activités hydrauliques et notamment les barrages sous forme de régie.

EDF « vert » comprendrait les activités commerciales (vente d'énergie), le réseau de distribution, les énergies renouvelables et serait ouvert aux capitaux privés.

En tant que Commune concédante regroupée au sein du Syndicat Énergies Haute-Vienne, et dans le prolongement de la motion adoptée par le comité syndical réuni en assemblée plénière le 11 mars 2021, le Conseil municipal exprime sa plus grande réserve sur le contenu du projet de restructuration du groupe EDF et s'oppose au projet en l'état.

Vote en faveur de la motion : pour : 14, contre : 1

■ Questions diverses

Camping

La décision d'ouverture est soumise aux décisions gouvernementales et aux conditions sanitaires. La question sera examinée lors de la prochaine séance.

Urbanisme

Des remarques sont émises sur la conformité des travaux d'extension du restaurant tabac-journaux Le Saint-Fortunat avec le permis de construire qui avait été accordé. Après débat et examen des différents documents, des discordances entre les travaux effectués et le projet initial sont constatées. Il apparaît cependant que les préconisations édictées par l'architecte des Bâtiments de France pouvaient recevoir des interprétations différentes. Le maire est chargé de solliciter l'avis de l'architecte des Bâtiments de France et d'informer par courrier les propriétaires de la situation.

Élections départementales et régionales

Rappel des prochaines échéances du 20 et 27 juin 2021. Le bureau de vote est déplacé à la salle des fêtes.

26 mai 2021

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout (secrétaire de séance), Claudine Pradier, François Gayot, Caroline Dupeyroux, René Paraud, Nora Sabourdy Schneider, Hubert Doudet, Jean François Boyer, Stéphanie Poupplier, Maud Gerbaud, Benjamin Tournois

Absents avec pouvoirs : Karine Bula-Lafont, Isabelle Bernard, Jim Tran

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

■ **Contrat d'entretien des chaudières**

La société Hervé Thermique a été retenue pour le renouvellement du contrat d'entretien des chaudières à gaz (salle des fêtes, groupe scolaire et camping). Le montant du contrat annuel est de 1 603,00 € HT.

■ **Assainissement rue Pasteur - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC 87**

La Commune souhaite l'accompagnement de l'Agence technique départementale (ATEC 87) pour le choix d'un maître d'œuvre et le suivi des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues Pasteur et Saint-Fortunat. Le montant de cette mission est de 2 384,00 € HT.

■ **Assainissement - Mise en séparatif des réseaux de la place du 8 mai 1945**

La Commune souhaite anticiper de futurs travaux de séparation des réseaux des rues Jean Moulin et Victor Hugo en créant une amorce place du 8 mai 1945, soit 145 mètres de linéaire. Le montant des travaux est estimé à 57 000 € HT. Ces travaux devraient être réalisés en même temps que ceux de la rue Pasteur.

Des subventions vont être demandées auprès du Conseil départemental, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'État.

■ **Honoraires des travaux d'aménagement du centre-bourg**

Le maître d'œuvre a réactualisé ses honoraires en fonction de la dernière estimation des travaux de l'aménagement du centre-bourg. Le montant est de 56 993,60 € HT tout compris (pour les trois tranches et les options).

■ **Convention de partenariat pour le prêt d'un broyeur avec la Communauté de communes**

La Communauté de communes a acquis un broyeur pour le mettre à disposition à titre gratuit des Communes dans le cadre d'une démarche de prévention et de gestion autonome de leurs végétaux. La Commune souhaite s'engager dans cette démarche et accepte de signer une convention afin de pouvoir utiliser le broyeur.

■ **Convention constitutive de groupement pour les diagnostics d'assainissement collectif avec la Communauté de communes**

La loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire de la compétence « assainissement et eau potable » aux Communautés de communes au 1^{er} janvier 2026.

Pour assurer ce transfert, deux phases doivent être réalisées au préalable dans chaque Commune de la communauté :

- Phase 1 : une étude patrimoniale et un diagnostic des systèmes d'assainissements collectifs et d'alimentation en eau potable
- Phase 2 : l'élaboration d'une stratégie d'action pour étudier les modalités du transfert.

Les élus communautaires souhaitent uniquement engager la phase 1. La Communauté de communes peut obtenir, pour ces études préalables, des subventions à hauteur de 80 % (60 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20 % par le Département), 20 % restants à la charge des Communes au prorata de leur patrimoine. La Communauté de communes souhaite réaliser un groupement pour la consultation d'un maître d'œuvre.

Vote : 2 abstentions et 13 pour.

■ **Implantation d'une antenne relais**

Le bureau d'études FTN Consulting est missionné pour le compte de Bouygues Télécom pour répondre au programme national de couverture de l'ensemble du territoire pour le réseau mobile et internet mobile. Un terrain pouvant accueillir une antenne relais est recherché à proximité du bourg. La Commune a été sollicitée pour un emplacement au lieu-dit Les Palennes. Le Conseil municipal serait favorable à la condition d'avoir un plan d'intégration de l'antenne dans le site et d'obtenir des précisions sur l'entretien et les modalités de démantèlement le cas échéant.

Vote : 5 abstentions et 10 pour.

■ **City stade**

L'implantation du city stade sera réalisée sur le terrain jouxtant l'école. Après débat, le Conseil municipal décide de son implantation près de l'école (12 voix pour l'école et 3 voix pour le bord du lac). Une demande de subvention complémentaire sera déposée auprès de l'État au titre du plan de relance.

Budget communal : décision modificative n°1

Section de fonctionnement :

Article	Chapitre	Recettes	Dépenses
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	013 Atténuations de charges	+1 800 €	
775 Produits des cessions d'immobilisations	77 Produits exceptionnels	-1 800 €	
		+0 € =	+0 €

Section d'investissement :

Article	Chapitre	Recettes	Dépenses
024 Produits des cessions d'immobilisations	024 Produits des cessions d'immobilisations	+1 500 €	
2804182 Amortissements des immobilisations	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+1 €	
2315 Installations, matériel et outillage technique ; programme 276 Aménagement place du Général de Gaulle	23 Immobilisations en cours		+1 501 €
		+1 501 € =	+1 501 €

Budget assainissement : décision modificative n°1

Section d'investissement :

Article	Chapitre	Recettes	Dépenses
10222 FCTVA	10 Dotations, fonds divers et réserves	+ 0,31 €	
2813 Amortissement des immobilisations	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 0,31 €	
211 Terrain nu ; programme 17 Assainissement La Terrade	21 Immobilisations corporelles		+ 1 305 €
2315 Installations, matériel et outillage technique ; programme 23 Rue Pasteur requalification centre-bourg	23 Immobilisations en cours		- 1 305 €
		+0 € =	+0 €

Annulation d'une réservation de location de la salle des fêtes

Du fait de la crise sanitaire, une location prévue le 8 mai de la salle des fêtes a été annulée. Le Conseil municipal décide de restituer les arrhes versées pour cette réservation.

Convention de servitudes - ENEDIS

Dans le cadre de la création d'un poste de distribution publique pour l'alimentation d'un bâtiment équipé de panneaux photovoltaïques à Lambaudie, ENEDIS doit poser un réseau HTA et BTA traversant une route communale. Le Conseil municipal accepte de signer cette convention.

Achat matériel cantine

Le Conseil municipal décide de déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du plan de soutien aux cantines scolaires des petites Communes. Cette aide permettra d'acquérir du matériel.

GRVC 2021 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ATEC 87

La Commune souhaite l'accompagnement de l'Agence technique départementale (ATEC 87) pour les travaux de grosses réparations de voirie. Le montant de cette mission est de 1 192,00 € HT pour l'année.

■ Participation aux séjours vacances des enfants de la Commune

La Ligue de l'enseignement associée à la Fédération des œuvres laïques de la Haute-Vienne organise des séjours dans les centres de vacances à destination des enfants et adolescents. Des familles à revenus modestes peuvent bénéficier de bourses octroyées par le Conseil départemental pour les séjours se déroulant au centre de Meschers. Ces bourses ne sont accordées que si la Commune du domicile participe financièrement. Le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 1 euro par jour et par enfant.

■ Redevance d'occupation du domaine public 2021 - ENEDIS

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public versée par ENEDIS pour l'année 2021 s'élève à 215 €.

■ Questions diverses

Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation

Une consultation est ouverte jusqu'au 1^{er} septembre 2021 sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne.

Cette consultation est visible sur le site :

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/consultation-eau/consultation---pour-qui-et-comment/une-consultation-sur-leau-et-les-inondations.html>

Ouverture du camping

Le Conseil municipal décide d'ouvrir le camping le 1^{er} juillet.

Location de la salle des fêtes

Le Conseil municipal décide d'ouvrir la salle des fêtes à la location à compter du 1^{er} juillet.

PNR Périgord-Limousin

Le PNR propose des Ateliers hors les murs. L'objectif est de mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes pour élaborer avec les acteurs locaux un projet de développement à l'échelle d'une Commune et de son bassin de vie. La Commune souhaite se porter candidate pour une prochaine session.

FLAVIGNAC : LE CENTRE-BOURG ENTAME SA MUE

Bien connu, le site du lac Saint-Fortunat avec sa plage à Flavignac fait le bonheur des amateurs de baignade pendant l'été. L'image du bourg et de son église se mirant dans le plan d'eau est devenue une vue classique des Monts de Châlus et du Parc naturel régional Périgord-Limousin. En revanche, il faut bien convenir que jusqu'à présent, le centre-bourg a moins retenu l'attention. La place principale, ancien champ de foire, par exemple, s'est lentement dégradée au fil des décennies et offre une image un peu triste.

Mais les choses changent. Après des mois de concertation et de préparation, les camions, pelleuses et autres engins sont entrés en action pour une transformation radicale des espaces publics. Le projet, très novateur, a été proposé par l'architecte paysagiste Arnaud Delacroix de l'Agence Talpa. Cette agence installée dans le Maine-et-Loire et en région parisienne conçoit et met en œuvre depuis une vingtaine d'années des aménagements publics partout en France, en faveur d'un urbanisme durable et d'une approche éco-paysagère des parcs et jardins. Ses réalisations ont été reconnues et consacrées par différents prix (Festival des Jardins de Chaumont-sur-Loire, 2002, 2003, 2006, 2018 ; Victoires du Paysage 2012, 2016, 2018 ; etc.).

Quelques grands principes, complètement en phase avec la protection de l'environnement, ont prévalu dans l'élaboration du projet de Flavignac : **réduction des bandes de roulement et suppression des trottoirs dans les rues** afin d'inciter les conducteurs à ralentir et de favoriser le partage des espaces publics par les différents usagers ; **diminution drastique des surfaces imperméabilisées (goudrons, bétons, etc.)** remplacées par des surfaces susceptibles de se couvrir d'herbe à certaines périodes, ou de pavés enherbés laissant la place, en particulier en pied de façade, à des plantes annuelles ou vivaces ; enfin **réintroduction massive d'arbres et d'arbustes variés**. Près de 15 000 m² de surfaces de rues, places et espaces divers devraient être traités en trois tranches successives pour un montant global de 1 630 000 € TTC. Toutes ces opérations permettront à terme l'amélioration de la qualité de vie et une réelle mise en valeur du bourg ancien.

Les travaux ont été confiés aux entreprises Colas et Alpha Paysage sous la direction des maîtres d'œuvre Igeo Vincent et Agence Talpa. La Commune a bénéficié d'aides de l'État et du Conseil départemental de la Haute-Vienne. **Les travaux devraient durer plusieurs mois, mais tout est mis en œuvre pour que les commerces, services et le site du lac Saint-Fortunat restent ouverts et facilement accessibles pendant toute la période du chantier.**



LA COMMUNE LABELISÉE « VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS »

En juin, Flavignac a été reconnue par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne) pour la qualité de son ciel.

Sous l'impulsion des habitants et accompagnée par le Parc naturel régional Périgord-Limousin, la Commune rejoint la dynamique des « villes et villages étoilés », au nombre de 722 en France (dont 18 en Périgord-Limousin).

Le label valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne dans une approche globale.

Plusieurs aspects ont motivé Flavignac à porter un regard différent sur l'usage communal de la lumière artificielle la nuit. Pour l'adaptation de ses pratiques en matière de choix d'éclairage et d'extinction de l'éclairage public notamment, la raison a tout d'abord été économique : en éteignant les lumières 5h par nuit (entre 0h et 5h), la Commune a vu diminuer sa facture d'électricité.

Si cette bonne pratique a des conséquences positives sur la consommation d'énergie, elle en a également sur la protection de la biodiversité et le rythme biologique des habitants (santé et sommeil). Le ciel nocturne y retrouve aussi sa splendeur en séparant la Commune de son halot lumineux qui nuit à son observation.

En candidatant à cette distinction, la Commune voulait également envoyer un signe de la qualité de vie à Flavignac.

Le label est attribué pour 5 ans. À l'issue de cette période, la Commune devra concourir à nouveau pour maintenir sa reconnaissance ou progresser (de 1 à 5 étoiles). Des axes de progrès ont été remis par l'ANPCEN à la Commune, aujourd'hui parée de 2 étoiles.

Plus d'information : <http://www.anpcen.fr/>



Remise du diplôme lors du Comité syndical du Parc naturel régional en juin

PANNEAUPOCKET : RECEVEZ LA BONNE INFORMATION AU BON MOMENT !

L'application PanneauPocket, pour smartphones et tablettes, vous permet d'être connecté à la mairie par un service de notifications en temps réel.

Comment ça marche ?

Téléchargez gratuitement l'application PanneauPocket
Recherchez Flavignac dans la barre de recherche
Mettez la Commune en favoris en cliquant sur le cœur
Les notifications sont maintenant activées !

TÉLÉCHARGEMENT
GRATUIT SUR :



À noter : vous n'avez pas de compte à créer et l'application ne récolte pas non plus de données personnelles.

LE COIN DES ABEILLES

La décision de la Commune de créer une prairie fleurie au lac s'inscrit dans une démarche d'embellissement en générant une floraison variée et longue grâce à la multitude des espèces qui la composent.

Les Centaurée Bleuet, Lupin, Belle de nuit, Cosmos..., seront utiles en offrant le gîte et le couvert aux oiseaux, hérissons, ainsi qu'à de nombreux insectes, dont les pollinisateurs (abeilles domestiques et sauvages).

Lors de la floraison, de juin à octobre, les enfants auront aussi le plaisir d'observer à nouveau des papillons !



Des associations de vivaces et/ou d'annuelles mêlant des fleurs variées et chamarrées agrémenteront le lac.



Merci à l'Entreprise Tournois pour le labour et la herse rotative



Après le labour, Quentin passe le rotovator, prêté par Les Cars, qui termine de préparer la terre à recevoir les graines de fleurs.

UN AIR DE HOLLANDE... À LA MAISON NEUVE DE TEXON

Geoffrey Korsel, agriculteur à la Maison Neuve de Texon sur la commune de Flavignac a eu l'idée, pendant le premier confinement, de planter un champ de tulipes. Originaire des Pays-Bas, pays très connu pour la culture de fleurs, Geoffrey a pu acheter des milliers de bulbes qu'il a plantés au mois de décembre. Le but étant de diversifier son activité et d'apporter un peu de gaieté grâce aux vives couleurs des fleurs dans une période assez morose due à la pandémie. La vente destinée aux particuliers s'est déroulée pendant tout le mois d'avril. Texon fleurs est inscrit dans le réseau Bienvenue à la ferme. Cette culture sera renouvelée l'année prochaine.



BON À SAVOIR

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

La Commune s'est équipée il y a quelques années de tels appareils. Afin de s'assurer que les DAE soient opérationnels une maintenance et/ou un remplacement sont à prévoir régulièrement.

Le défibrillateur de la salle des fêtes a ainsi été remplacé au printemps. Le choix s'est porté sur une location-maintenance auprès de la société ALTERDOKEO avec un suivi régulier réalisé localement par Emmanuel Garraud.

Un fléchage a été mis en place à l'entrée de la salle des fêtes permettant ainsi à tout témoin d'un arrêt cardiaque de s'orienter vers le DAE le plus rapidement possible.

Ce DAE est répertorié et géolocalisé sur les plans des services d'urgences, au sein de la base nationale.

Parallèlement à son remplacement, une formation à l'utilisation de ce dispositif a été dispensée à des personnes volontaires des associations de la commune.



BIEN VIVRE ENSEMBLE : L'AFFAIRE DE TOUS

Citoyenneté et respect du voisinage

Avec le printemps, les tondeuses sont ressorties du garage, mais rappelons qu'il existe quelques règles concernant les activités bruyantes vis-à-vis de nos voisins.

Une réglementation nationale fixe les heures auxquelles peuvent être effectués ces travaux dans les zones à forte densité construite ou les lotissements. Alors essayons de les respecter au mieux, surtout pendant la pause méridienne et les dimanches et jours fériés.

Jours ouvrables : 8h30-12h et 15h-19h

Samedis : 9h-12h et 15h-19h

Dimanches et jours fériés : 10h-12h

Citoyenneté et respect des lieux de détente et de loisirs



Des sacs pour les déjections canines sont mis gracieusement à disposition à l'entrée du lac Saint-Fortunat, place de Dietenhoffen. Il est donc expressément demandé aux propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les crottes que leurs animaux laissent derrière eux.



CAMPING : DE LA HAIE DE THUYAS À LA HAIE CHAMPÊTRE

Les haies sont des éléments essentiels de nos paysages et présentent, lorsqu'elles sont composées de plusieurs essences végétales, le plus grand intérêt pour la biodiversité. Aussi, il est en projet la création, pour le camping, d'une haie champêtre en lieu et place de la haie de thuyas. Cette dernière a donc été supprimée et une clôture grillagée sur 170 mètres (ainsi qu'un portail coté hameau Saint-Fortunat) a été réalisée par l'entreprise G.A Nature implantée sur la commune à Masgoudier. À l'automne cette clôture sera doublée par la haie champêtre.

Au-delà de délimiter l'espace du camping et de l'intérêt écologique de cette plantation, l'évolution de la haie au fil des saisons sera un vrai plaisir pour les yeux des habitants : camaïeux de couleurs, échelonnement des floraisons, fructifications, feuillages lumineux en automne... Les avantages au regard du « béton vert » ne manqueront pas aussi pour nos amis visiteurs.



NOUVEAU MATÉRIEL

Une nouvelle épareuse a été achetée pour remplacer l'ancienne nécessitant trop de frais de réparation.

La nouvelle machine de marque KUHN a été achetée aux établissements Lathière à Châlus pour un montant de 15 480 € TTC.

Le fauchage des routes communales est réalisé par l'entreprise Rousseau. Seuls les chemins non goudronnés et les espaces situés dans le bourg sont entretenus par les employés communaux.



UN PROJET À SUIVRE...

Fédération française de randonnée (FFR) - création du GR® 89 « Michel de Montaigne »

La Commune est concernée par un itinéraire de grande randonnée en cours de création reliant Lyon à Bordeaux par Clermont-Ferrand et Limoges. Le GR® 89, dit « chemin Michel de Montaigne », suit une partie du parcours emprunté à la fin du 16^e siècle par l'écrivain, philosophe et humaniste lors de son voyage depuis Rome jusqu'à Bordeaux, où il est appelé à assurer les fonctions de Maire. La FFR réalise actuellement le repérage de l'itinéraire décrit par Montaigne qui passa notamment une nuit au château des Cars. Le tracé s'appuiera sur les chemins de petite randonnée existants afin de ne pas entraîner d'entretien supplémentaire. Une participation financière et une aide technique pourraient être demandées à la Commune. Ce GR® constitue une opportunité exceptionnelle pour l'offre de randonnée et le tourisme à Flavignac.



RAPPEL : INTERNET TRES HAUT DÉBIT : LA FIBRE EST LÀ !



Avis aux nouveaux habitants

Depuis plusieurs années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants **un dossier d'accueil destiné à faciliter leur installation dans la Commune**. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la Commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

Un Internet ultra rapide, des chaînes de télévision en très haute définition, pour toute la famille, des objets connectés plus nombreux, de nouveaux services en ligne pour nos entreprises... les avantages de la fibre optique sont considérables.

Comme les réseaux de gaz et d'électricité en leur temps, le réseau fibre optique était à construire entièrement. Grâce à l'action des collectivités, la fibre est aujourd'hui arrivée aux portes des habitations et des locaux professionnels d'une grande partie de la Commune.

Les habitants de la Commune, tout comme nos professionnels peuvent désormais avoir accès à la fibre sur le réseau de télécommunication public.

Dernière étape pour bénéficier du meilleur d'Internet, l'abonnement et le raccordement à la fibre !

La fibre chez soi en 3 étapes

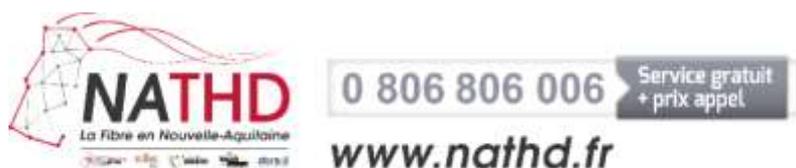
1- Vérifiez votre accès à la fibre au moyen de votre adresse postale sur le site Internet de Nouvelle-Aquitaine THD à cette adresse : www.nathd.fr/eligibilite

2- Si vous êtes éligible, vous pouvez vous abonner à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès à Internet. Sur le réseau public, vous avez le choix entre plusieurs fournisseurs d'accès. Examinez les offres disponibles à l'adresse, choisissez celle qui vous convient et abonnez-vous.

3- L'abonnement à la fibre déclenche le raccordement : une fois que votre abonnement est validé, votre fournisseur d'accès vous contacte pour convenir d'un rendez-vous de raccordement. Le jour du rendez-vous, un technicien se déplace à domicile pour faire passer un câble de fibre optique entre le réseau public fibre situé dans la rue et votre habitation. Il installe également une prise fibre optique sur laquelle sera branchée la box fibre de votre opérateur. Une fois votre ligne activée et vos équipements bien installés, c'est parti pour bénéficier du meilleur d'Internet !

www.nathd.fr/raccordement

Plus de renseignements :



Ce déploiement de la fibre optique répond à la nécessité de lutter contre la fracture numérique et renforcer l'attractivité de la Commune.

LES EXPLORATEURS DU PARC 2020-2021

L'ÉCOLE DE FLAVIGNAC EN ROUTE VERS UNE ALIMENTATION DURABLE

L'école de Flavignac a poursuivi tout-au-long de l'année scolaire son exploration de « la cuisine du coin » dans le cadre du programme d'éducation au territoire du Parc naturel régional.

Ainsi, les enfants de la classe de petite et moyenne section ont accueilli lors d'un atelier cuisine un artisan boulanger avec qui ils ont fait du pain et même du levain. La classe a été mise au défi de « garder en vie » le levain.

Les GS-CP, quant à eux, se sont penchés sur les graines et les plantes avec Natacha de l'association Ouvre-Boîtes.

Après la lecture de l'album *Toujours rien*, racontant l'histoire d'une graine qui germe et d'une fleur qui pousse mais pas assez vite aux yeux du jardinier, les enfants ont fabriqué un germoir à l'aide d'un pot en verre, d'une compresse et d'un élastique et dans lequel ont été mises des graines et de l'eau avant de placer le tout au soleil.



Les enfants de CE1 ont accueilli Anne Paraud, productrice de fromages de chèvres installée sur la Commune des Cars.

En ces temps contraints, les enfants ne pouvant visiter la ferme, Anne a accepté de venir parler de son travail à l'école.

C'est avec ses outils qu'elle leur a rendu visite en compagnie d'une chèvre qui s'est prêtée à l'exercice pour le bonheur des enfants.

De la naissance de la chèvre à la production du fromage, une belle découverte d'une productrice locale que les enfants (et les grands) peuvent rencontrer sur notre marché du mercredi !



"LA CUISINE DU COIN"
ÉCOLE DE FLAVIGNAC (87)

JANVIER 2021



C'est avec Marylou Kraus, animatrice de prévention des déchets de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus, que les élèves de la classe de CE1 se sont questionnés sur les gestes du quotidien qui participent à une alimentation durable : manger de saison, manger local, acheter moins transformé, acheter moins emballé et lutter contre le gaspillage alimentaire !

Des conseils retenus par les enfants qui ont réalisé des affiches thématiques avec leur enseignante dans les jours qui ont suivi pour partager les bons gestes. Avec la classe de moyenne et grande section, Natacha a fait son marché lors duquel les enfants se sont entraînés à reconnaître les légumes et fruits frais ainsi que les légumes et fruits transformés.

Poursuite du programme de sensibilisation à l'anti-gaspi avec l'association Ouvre-boîtes qui a accompagné l'équipe enseignante tout au long de l'année : fabrication de compotes de fruits moches avec les enfants de la classe de moyenne et grande section, ateliers transfo-yaourts pour les CE1, recettes de pain perdu avec le pain non consommé de la semaine pour les plus petits, biscuits aux fleurs avec les grande section et CP... De belles expérimentations collectives dégustées en famille pour certaines.

Avec l'équipe de la cantine scolaire et Mégane du SYDED 87 mobilisées pour l'occasion, les ateliers cuisine ont été complétés par des lotos du goût, de l'odorat, du toucher ou encore des gaspi-quizz. Autant de supports ludiques qui ont permis à nos écoliers devenus "supers choux" de découvrir une fois de plus les ingrédients d'une alimentation durable.



LES LOISIRS À FLAVIGNAC

En famille, entre amis ou bien seul, les occasions ne manquent pas pour profiter pleinement des charmes de la Commune, que ce soit autour du lac doté de nombreux équipements ou encore pour flâner sur nos chemins de randonnée. D'autant que cette année, Flavignac s'anime avec la venue du festival des Carrioles qui vient renforcer l'offre culturelle et de loisirs de l'été.

LES FESTIVITÉS

MARCHÉ DE PRODUCTEURS®

Mercredi 4 août, venez découvrir ce marché où tables et bancs sont prévus pour vous permettre de consommer sur place une partie de vos achats et passer une soirée conviviale. Vous composez votre menu, et le Comité des fêtes et le Comité de jumelage s'occupent de la cuisson !

Rendez-vous Place de Diethofen à partir de 18h.
Rens. : OT 05 55 58 28 44 / Mairie 05 55 39 11 14

ÉCOFESTIVAL LES CARRIOLES

Rendez-vous les **6, 7 et 8 août** pour la dixième édition du festival qui s'installe cette année sur le site du lac Saint-Fortunat à Flavignac ! Entrée libre, participation souhaitée. Programme : <http://www.lescarrioles.fr/>
Rens. : 07 67 93 72 95



FÊTE DU 15 AOÛT

Petites animations foraines, exposition de voitures anciennes et à 22h30, feu d'artifice. Buvette et restauration rapide sur place à partir de 18h.

Rendez-vous **dimanche 15 août** à côté du plan d'eau. Rens. : Mairie 05 55 39 11 14

26^{ème} FÊTE DU CIDRE

Pressage de pommes et vente de cidre, marché artisanal, vide-greniers, groupe folklorique. Restauration rapide sur place.

Rendez-vous **dimanche 17 octobre** de 8h à 18h30, place de Diethofen, à la salle des fêtes, à l'espace Saint-Fortunat. Gratuit.

Rens. : 05 55 39 15 81 ou 06 03 74 19 37

Vendredi 6 août (dès 18h)

18h30 - Spectacle de mâts chinois Mano a mano
19h30 - Roger Latcheup (Concert)
21h00 - La Brigade du Kif (Concert)
23h00 - Tom Dard et Phil Garbancito (Concert)

Samedi 7 août

Dès 15h : Marché artisanal et paysan. Ateliers et animations. Animation Jeux Music'eaux (Cie Aquacoustique) en continu
15h30 - Déambulation Tarace Boulba
17h00 - Spectacle Les Balles Populaires (Cie Encore Qui)
18h00 - Contes à travers chants (Anolis et Prune Houdayer)
19h00 - Spectacle Jungle Five (Les Five Foot Fingers)
21h00 - Tarace Boulba (Concert)
23h00 - Balaphonik (Concert)

Dimanche 8 août

Dès 10h30 : Marché artisanal et paysan. Ateliers et animations. Animation Jeux Music'eaux (Cie Aquacoustique) en continu
En matinée : balades, échanges et débat
11h30 - Contes à travers chants (Anolis et Prune Houdayer)
14h30 - Sieste musicale et bols tibétains
16h00 - Spectacle Les Balles Populaires (Cie Encore Qui)
17h30 - Spectacle Jungle Five (Les Five Foot Fingers)
19h00 - Clôture surprise

Manifestations sous réserve des conditions sanitaires. Contactez les organisateurs avant de vous déplacer !

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS



Baignade aménagée

La plage en bord de lac est baignée par une eau de très bonne qualité idéale pour se rafraîchir.

Baignade surveillée ouverte tous les jours (sauf le lundi) du 10 juillet au 22 août de 13h30 à 19h.



Buvette du lac

Une buvette est ouverte de 15h à 19h. Vous y trouverez des boissons fraîches ainsi que des glaces et des gourmandises sucrées.



Camping municipal du lac

En terrasse au-dessus du lac, en partie ombragé.

Tel : 05 55 39 11 14 ou 06 81 98 62 16



Court de tennis

Court en accès libre. Il est en cours de rénovation.



Départ des randonnées

Voir page 26.



Jeux enfants

Jeux sur ressorts et cabane dotée d'un toboggan amuseront les plus petits (dès 18 mois) tandis qu'une pyramide de corde de 2,70 m et un équipement multi-jeux attendent les plus téméraires des grands enfants.



Parcours santé

Le parcours de santé situé près du terrain de volley et doté d'un pont de cordes, de barres fixes et de poutres d'équilibre, propose un panel d'activités (en complément du tour du lac !) pour retrouver la forme ou l'entretenir mais aussi se retrouver en famille autour d'une activité partagée.



Pêche

Ouverte du 27 mars au 10 octobre 2021. Tarifs :

Journée : 8 € adulte / 3 € enfant de moins de 12 ans

Demi-journée : 5 € adulte / 3 € enfant de moins de 12 ans

Cartes disponibles seulement en Mairie (aux horaires d'ouverture)

Saison : 80 € adulte / 45 € enfant de moins de 12 ans / 70 € la carte pour les achats groupés de 10 cartes ou plus (asso, Comités d'Entreprise)

Semaine : 23 € adulte / 10 € enfant de moins de 12 ans

Tickets disponibles

- Au Café des sports, 27 place du 8 mai 45 (du mardi 7h30 au dimanche 12h)

- Au bar-tabac-restaurant Le Saint-Fortunat, 37 place du Général de Gaulle (du lundi 7h30 au dimanche 14h)

- À la Mairie (aux horaires d'ouverture)

- À la buvette du lac du 10 juillet au 22 août (15h-19h)

Veillez conserver sur vous votre ticket daté ou votre carte afin de pouvoir les présenter lors de tout contrôle.



Prairie fleurie

Voir page 18.



Tables de pique-nique

Profitez d'endroits ombragés pour pique-niquer autour du lac. L'un d'entre eux est équipé d'un barbecue.



Terrain de basket



Terrain de football



Terrains de pétanque

Deux espaces pour accueillir les tête-à-tête, doublettes ou triplètes autour du cochonnet.



Terrain de volley



Le saviez-vous ?

Le lac a été mis en eau en 1973. Il a succédé à un très vieil étang attesté au 15^{ème} siècle. Il doit son nom à une légende. Alors que la région subissait une forte sécheresse, un paysan fut intrigué par le comportement d'un veau qu'il amenait au pré chaque jour. Au lieu de paître normalement comme les autres, l'animal se figeait toujours à la même place en meuglant. Le paysan creusa et trouva à une faible profondeur un crâne bien conservé. Plusieurs personnes présentes tentèrent en vain de le dégager. Bien qu'aucune attache visible ne semblât le retenir, il ne bougea pas d'un pouce. Alors une vieille femme s'approcha, fit écarter tout le monde et, sans la moindre difficulté, prit le crâne, le mit dans son tablier et le porta à l'église. C'était le crâne de saint Fortunat. Aussitôt une source jaillit du sol, la Font-Brouillet. Une autre bonne fontaine, qui sourd au bord du lac, la Font-Pommier, est dédiée à Saint-Paul. Les deux fontaines, objets de processions au 18^{ème} siècle, étaient notamment réputées guérir la peur chez les enfants.

POUR S'ADONNER À LA RANDONNÉE

Les deux circuits proposent de jolies balades, où vous pourrez découvrir un certain nombre de petits villages remarquables et un patrimoine vernaculaire très riche.

Pour télécharger les pas à pas des randonnées :
<https://flavignac.fr/sentier-de-randonnee/>

Circuit des fontaines et des étangs



Chemin de Flavignac et de la vallée de l'Arthonnet



ET POUR SE RESTAURER OU SE DÉSALTERER

Bar-tabac-restaurant Le Saint-Fortunat

37, place du Général de Gaulle
05 55 39 11 10
<https://www.lestfortunat.fr/>

Boulangerie Le fournil de Flavignac

57 place du Général de Gaulle
06 46 11 06 92

Café des sports

27, place du 8 mai 45
05 55 39 11 25

Marché hebdomadaire

Tous les mercredis matin, des produits du terroir proposés par des producteurs locaux ou des commerçants sédentaires de Haute-Vienne vous attendent.

Retrouvez la liste des commerçants, artisans et professions médicales de la Commune sur notre site Internet :
<https://flavignac.fr/category/vie-economique/>

PROFITER DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT

Le Clos de l'Arthonnet (Chambre d'hôtes)

Marie-France et Thierry ont choisi de s'installer dans le petit paradis de la nature que sont Les Mingoux. Situées sur le site d'un moulin au sein d'une ferme d'une vingtaine d'hectares cultivée en agriculture biologique, leurs deux chambres d'hôtes pour 3 personnes offrent un endroit tranquille pour dormir... et tout un vallon à découvrir.

Pas étonnant qu'elles soient repérées par le guide du Routard, classées 3 épis par Gîte de France et labellisées « valeurs Parc » par le Parc naturel régional Périgord-Limousin pour la démarche en écotourisme et tourisme durable des hôtes des lieux.

Rens. : 06 75 89 84 74 / m.f.morel@orange.fr
<https://chambresdesmingoux.com/>

Le Moulin de La Rebeyrolle (Gîtes)

Sur ce domaine de 18 hectares de bois et de prairies, avec un lac privé d'un hectare et demi, la famille Thyssen vous accueillera chaleureusement pour pêcher, nager, faire du vélo, vous promener ou tout simplement profiter du cadre exceptionnel.

Rens. : 03 28 40 57 08 / 06 16 37 76 40
www.larebeyrolle.com

Fonbanoux (Gîtes de France®)

Située sur la limite des communes de Flavignac et Lavignac, une belle maison de maître (18ème siècle) aménagée par Guy et Claudette, abrite un Gîte de France® pouvant accueillir 14 personnes (5 chambres).

Ce gîte spacieux, très bien équipé (piscine chauffée, grande salle de jeux, ping-pong, badminton, volley, basket) et offrant une large vue sur le vallon du Brouillet et les prairies vallonnées, réunit les conditions idéales pour un séjour parfait en famille ou entre amis.

Rens. : 06 58 13 65 30. / guy.c.barret@gmail.com
www.gite-charme-limousin-perigord.fr/gite-de-fonbanoux



LES PLUS VIEUX TEXTES QUI MENTIONNENT FLAVIGNAC

Par Jean François Boyer

Dans sa *Monographie de Flavignac* publiée en 1914, Joseph Bureau intitule un de ses chapitres « La plus ancienne date de notre Commune »¹. Il y fait référence à un parchemin qu'il avait alors entre les mains et qui datait de 1403.

Pour rédiger son ouvrage, Joseph Bureau avait en effet emprunté les archives de l'ancienne paroisse de Flavignac. Le plus vieux document de la liasse était un acte sur parchemin datant du 12 octobre 1403 par lequel le curé de Flavignac mettait à disposition d'un tiers, moyennant le paiement annuel d'une rente, une maison et une terre faisant partie du « fief presbytéral ». Cette expression désignait l'ensemble des biens appartenant à l'église de Flavignac et mis à la disposition du curé pour lui assurer des revenus².

Entre 1000 et 1400, existent en fait de nombreuses sources écrites concernant Flavignac et qui sont donc antérieures à ce parchemin. Mais le plus vieux texte conservé mentionnant le lieu est encore plus ancien puisqu'il remonte à l'époque carolingienne et plus précisément au 28 juillet 855. Il a été copié dans le registre des actes du chapitre cathédral de Limoges³. Il s'agit d'un acte d'échange passé entre l'évêque de Limoges, Stodilus, et le comte de Bourges, Gérard, par lequel ce dernier obtient de la cathédrale de Limoges une *villa* située en Berry contre des biens en Limousin. Ces derniers sont situés dans la vicairie (ou viguerie) de Flavignac (*in Flaviniacensis vicaria*). Il s'agit en fait du nom

ancien du village de Royère, ancien chef-lieu de paroisse, aujourd'hui dans la Commune de La Roche L'Abeille)⁴. Deux autres textes datant du milieu du 10^e siècle évoquent aussi la vicairie de Flavignac et révèlent d'autres lieux qui y sont compris : le village de Pluviers (aujourd'hui Commune de La Meyze) et Le Boucheron (probablement le lieu-dit Le Boucheron, aujourd'hui Commune d'Aixe-sur-Vienne)¹. Différents indices laissent penser que Nexon se trouvait aussi dans cette vicairie.

Mais que désigne au juste l'expression *Flaviniacensis vicaria*, « vicairie de Flavignac » ?

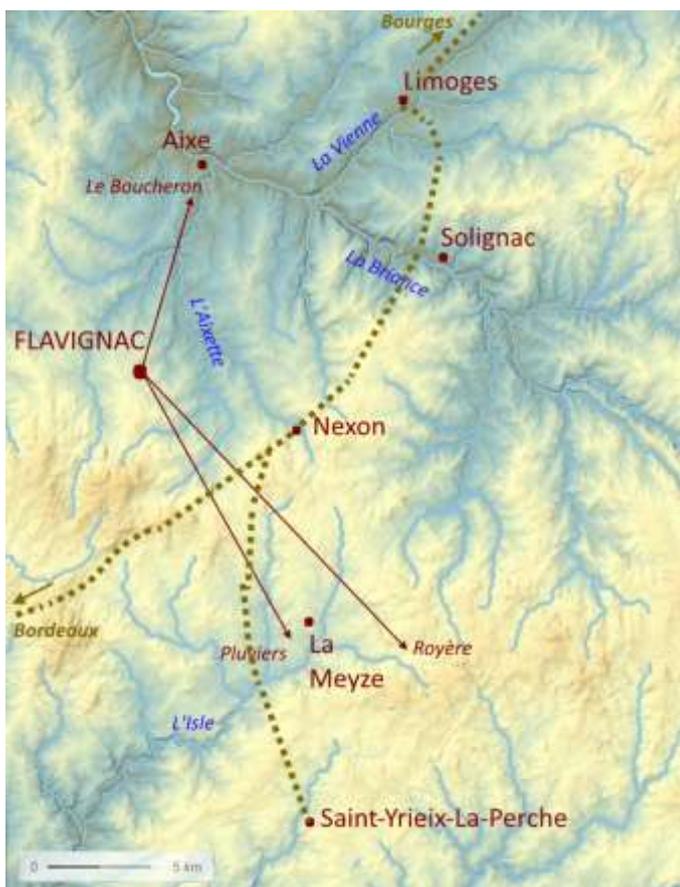
La Gaule romaine était divisée en de nombreuses « cités ». Ces « cités » qui désignaient en fait des territoires soumis à une ville ont généralement évolué à l'époque mérovingienne en comtés, administrés chacun par un comte. Cet agent, nommé par le roi, était responsable de l'administration publique dans son territoire. Ainsi, par exemple, la « cité » de Limoges/*Augustoritum* est devenue le comté de Limoges (ou du Limousin). Ce comté était un peu plus vaste que les trois départements limousins actuels.

¹ Joseph Bureau, *Monographie de Flavignac*, Limoges, 1914 (réédition 2007), p. 31-32.

² Ces archives, dont le parchemin en question, ont été retrouvées en 2004, par les descendants de Joseph Bureau, dans le grenier de la maison que ce dernier avait fait construire à côté de l'école dont il fut le directeur. Ces archives paroissiales ont été remises aux Archives départementales de la Haute-Vienne où elles sont désormais conservées et inventoriées (http://archives.haute-vienne.fr/_depot_ad87/_depot_arko/articles/699/consulter-l-instrument-de-recherche-18-g-81-89-_doc.pdf).

³ Cartulaire de Saint-Etienne de Limoges, éd. J. de Fontréaulx, *BSAHL*, t. 69, 1922, n° 182, p. 176-177.

⁴ Ces hauts personnages aquitains profitaient peut-être de leur présence à Limoges pour régler différentes affaires. En effet, durant l'été 855 se préparait un très grand évènement prévu au mois d'octobre suivant : le couronnement et le sacre comme roi d'Aquitaine de Charles l'Enfant¹. Charles, âgé de 7 ou 8 ans, était le fils du roi Charles le Chauve et l'arrière-petit-fils de l'empereur Charlemagne (Jean François Boyer, « Élités carolingiennes autour des couronnement et sacre de Charles l'Enfant comme roi d'Aquitaine à Limoges en 855 », *Siècles* [En ligne], 38 | 2013, URL : <http://siecles.revues.org/2341>).



Trois lieux seulement sont attestés par les sources écrites conservées dans cette circonscription, ce qui paraît très peu pour estimer l'espace qu'elle recouvrait. Elle mesurait au moins 25 km du nord au sud dans sa plus grande extension et s'étendait selon toute probabilité de la vallée de la Vienne au nord jusqu'au haut bassin de l'Isle au sud. Elle englobait notamment tout le bassin de l'Aixette qui paraît en avoir constitué le cœur. Elle pourrait avoir été organisée autour de Nexon : ce lieu, situé sur un très vieil itinéraire d'origine gallo-romaine, joignant à très longue distance Bourges à Bordeaux, semble avoir été aux époques mérovingienne et carolingienne un pôle administratif important doté très précocement d'une église Saint-Jean-Baptiste et d'une nécropole à sarcophages, vraisemblablement publiques.

Dans ce schéma, Flavignac apparaît comme un domaine rural, une *villa*, certes d'origine gallo-romaine, mais *a priori* sans rôle majeur dans l'administration du territoire. Il peut par conséquent sembler étonnant que le lieu ait donné son nom à une circonscription administrative importante à l'époque carolingienne. Il est en fait envisageable que cette exploitation agricole, probablement très vaste et cossue, appartenait au fisc, c'est-à-dire à la puissance publique et qu'elle servait de résidence et de dotation au vicaire chargé d'administrer cette portion du comté.

Dans le cours du 10^e siècle, ces circonscriptions et leurs fonctionnaires dédiés s'effacent, alors que de nouveaux centres de pouvoirs apparaissent avec la multiplication des châteaux et le développement de la féodalité : au sud-ouest de l'ancienne vicairie de Flavignac se structure la seigneurie de Lastours alors que les vicomtes de Limoges installent une forteresse à Aix-sur-Vienne pour surveiller la traversée de la rivière. Le territoire de l'ancienne vicairie carolingienne est éclaté entre ces deux nouvelles seigneuries et Flavignac n'est plus qu'un simple siège de paroisse où réside une modeste famille seigneuriale inféodée aux Lastours. Ces seigneurs de Flavignac s'éteignent à leur tour au 13^e siècle alors que se développent un nouveau château et sa seigneurie sur la paroisse, dans le village des Cars.

Pour administrer un territoire aussi vaste, le comte était secondé par de nombreux agents. Parmi ceux-ci apparaissent au milieu du 8^e siècle, sous le règne de Pépin le Bref (751-768), des *vicarii*, (vicaires ou viguiers). Affectés au niveau local, auprès des communautés d'habitants, ils servent d'intermédiaires entre celles-ci et le pouvoir comtal. Ils ont un pouvoir de police locale, jugent les petites affaires de justice, mais s'occupent aussi par exemple d'actualiser les bases d'imposition afin que les impôts soient toujours perçus le plus justement possible... Pour régler tout cela, ils tiennent régulièrement des assemblées au sein des communautés locales avec les « bonshommes » (*boni homines*), notables locaux choisis pour leur sagesse et leur bonne connaissance du terrain et des gens.

Progressivement, à partir de la fin du règne de Charlemagne (768-814), apparaissent les *vicariae* (vicairies ou vigueries), circonscriptions qui divisent et maillent tout le comté et qui sont désormais autant d'espaces dans lesquels exercent les vicaires. On estime que l'ensemble du comté de Limoges comprenait entre 50 et 70 territoires administratifs de ce type. On n'en connaît cependant qu'une quarantaine par les textes, dont la vicairie de Flavignac.

Par leur dynamisme, les associations améliorent le cadre de vie des habitants et participent, pour beaucoup d'entre elles, à l'animation de la vie locale. Les adhérents et bénévoles faisant partie des moteurs essentiels à leur bon fonctionnement, celles-ci sont en recherche constante de nouveaux membres.

Dans ce contexte de pandémie, cette année encore, la plupart des associations n'ont pas pu proposer leurs activités habituelles. La sortie progressive de confinement devrait permettre à toutes et tous d'enfin se retrouver, de se découvrir, et pourquoi pas au sein de l'une de nos associations ?

ASSOCIATIONS GÉNÉRALISTES

COMITE DE JUMELAGE

Co-présidents : Mickaël Bourdolle, La Terrade et Eric Coussy, 43 avenue Jean Jaurès
06 22 91 58 01 ou 05 55 36 08 32

Le Comité de jumelage organise diverses activités en rapport avec le jumelage de Flavignac et Diethenhofen (Moyenne-Franconie, Allemagne) signé en 1982.



COMITE DES FÊTES

Président : Jean Betemps, 6 rue Michelet
05 87 19 93 00

Organisation de diverses manifestations dans l'année pour animer la commune.

FLAVIGNAC CREATION

Présidente : Agnès Lafarge, 5 rue Michelet
05 55 39 12 11

Cette association a pour objet de développer le travail manuel féminin, organiser des sorties et participer à la vie associative locale.

FLAVIGNAC LOISIRS

Présidente : Agnès Lafarge, 5 rue Michelet
05 55 39 12 11

Cette association a pour objet de réunir des personnes désirant partager des moments de convivialité : jeux, repas et autres... et participer à la vie associative locale.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

ACCA FLAVIGNAC

Association Communale de Chasse Agréée

Président : Philippe Laucournet, Faye
09 77 56 92 29

Pour pouvoir chasser sur le territoire de la Commune, une adhésion est obligatoire à l'association régie par un règlement intérieur établi lors de l'assemblée générale annuelle. L'association s'occupe du repeuplement en gibier, organise des battues pour la destruction d'animaux nuisibles et participe à un plan de chasse pour les cervidés. L'association organise un repas annuel « des chasseurs » ouvert à tous.

CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SAINT-FORTUNAT

Présidente : Marie-Hélène Mazabraud, 45 rue Pasteur
05 55 36 06 89

Ce club regroupe tous les amateurs de gymnastique à raison de deux séances hebdomadaires : le lundi de 20h30 à 21h30 (dont 15 min de relaxation) et le jeudi (cours séniors) de 15h15 à 16h15. Ils se tiennent à la salle des fêtes sous la direction d'une animatrice.

TTFL TENNIS DE TABLE FLAVI LOISIRS

Président : Éric Dal, 1 Le Moulin des Graules
05 55 36 95 34

Pratique du tennis de table loisir, à partir de 12 ans, 3 soirées par semaine (lundi, mardi, vendredi à partir de 19h00) à la salle des associations située place du 8 mai 1945.

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

Président : René Paraud, 18 rue Jean Rateau
05 55 39 15 81

Ce club rassemble tous les amateurs de cyclisme, quel que soit leur âge et leur niveau. Tout au long de l'année, le club organise de nombreuses randonnées pour tous les niveaux et des courses pour amateurs ou professionnels. Elle organise en outre diverses manifestations au cours de l'année. Elle est notamment à l'origine de la Fête du Cidre et de la Châtaigne (courant octobre).

ASSOCIATIONS DANSES / CHANTS

CADANSES FOLK

Présidente : Murielle Audevard, 34 chemin des Écoles, 87110 Le Vigen.

05 55 00 73 97.

CADANSES FOLK est une association née à Flavignac il y a plus de 20 ans pour promouvoir les musiques et danses traditionnelles : scottisch, mazurka, valse, polka, bourrées à 2 temps et à 3 temps, cercle, sautière, danses de toutes les régions.

Sous la conduite d'une animatrice spécialisée, les amateurs de danses traditionnelles, quel que soit leur niveau, apprennent ou se perfectionnent lors des séances bimensuelles à la salle des fêtes.

Ce groupe organise au mois de mai un bal de musique traditionnelle très prisé et des rencontres de musiques traditionnelles à l'automne. Un réveillon de la Saint-Sylvestre clôture l'année.

Retrouvez la liste de toutes les associations de la Commune sur notre site Internet :

<https://flavignac.fr/category/associations/>



La Municipalité et la Gymnastique Volontaire s'associent à Ciné Plus en Limousin (du « Centre régional de promotion de l'image ») afin de vous proposer, le 2^{ème} mercredi de chaque mois, une séance de cinéma à 20h30 à la salle des fêtes pour seulement 5 € pour les adultes et 3,50 € pour les enfants.

Pour connaître la programmation demander le programme en Mairie ou consulter le site Internet : <https://cineplussenlimousin.com/>

Les souvenirs

La Commune de Flavignac a toujours été réputée pour la qualité et la richesse de sa vie associative et sportive. Coup d'œil quelques années en arrière...



- En raison du contexte sanitaire actuel, nous ne sommes pas en mesure de publier l'agenda 2021 des manifestations de la Commune. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet : <https://flavignac.fr/> ainsi que la rubrique « manifestations » du site de l'Office de tourisme Pays de Nexon et Monts de Châlus : <https://tourisme-nexon-chalus.fr/> pour ne manquer aucun rendez-vous !



OUVERTURE DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITÉ À NEXON : UNE SECONDE PORTE D'ENTRÉE POUR LE TERRITOIRE



Avec ce deuxième bâtiment, la Communauté de communes propose un espace d'accueil et de travail plus adapté à ses services déjà présents à Nexon. En total complémentarité avec la maison de l'intercommunalité à Châlus, c'est un nouvel espace pour les services de la Communauté de communes déjà présents à Nexon et un point d'entrée facilité pour vous accueillir.

En effet, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), l'Office de Tourisme et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) étaient jusque-là hébergés dans les locaux de la mairie de Nexon. Avec ce déménagement et une ouverture début juin, ils disposent désormais d'une meilleure visibilité et de nouveaux espaces dédiés à votre accueil.

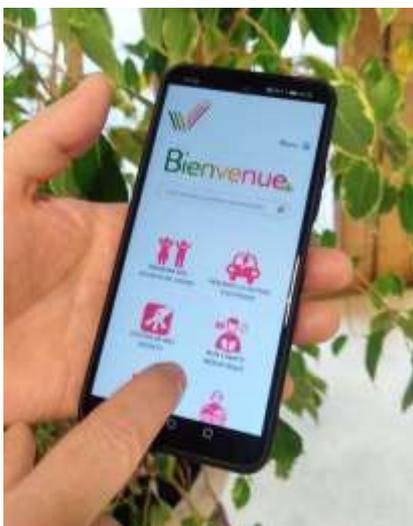
Pour les horaires d'ouverture, rien ne change ! Le CIAS et SPANC du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. L'Office de Tourisme du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

LE NOUVEAU SITE INTERNET : www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Sur la page d'accueil vous pouvez lire cette phrase : « Nous avons privilégié un accès rapide à l'information pour répondre au mieux à vos besoins ». Elle résume l'attention qui a été apportée à rendre le site accessible et utile aux visiteurs.

Dès la première page vous pouvez accéder directement à des services en ligne comme : réserver une place dans un accueil de loisirs pour votre enfant, vous connecter à votre compte médiathèque, réserver la voiture électrique ou bien encore simplement déposer une demande d'information.

Vous y trouverez également des documents à télécharger, des actualités et la présentation des différents pôles communautaires. La navigation peut se faire en fonction de votre profil, si vous êtes un habitant, une association ou un professionnel et vous serez guidé vers les informations qui vous correspondent et auxquelles la Communauté de communes peut répondre.



L'habillage, résolument épuré, permet un chargement rapide des pages et parfaitement adapté à l'utilisation itinérante sur smartphone ou sur tablette. Il reprend d'ailleurs les codes visuels de ces « applis » qui nous sont désormais familières.

Nous nous sommes donné comme objectif de mettre l'internaute au centre de son utilisation et de simplifier l'accès aux services afin de répondre rapidement aux besoins de chaque utilisateur. Cette démarche découle d'un travail de concertation entre les différents services de la collectivité et une agence de Limoges.

À noter que ce nouvel outil permet désormais aux élus des 15 Communes de partager, de manière privée, un espace d'information et de communication, et ainsi faciliter leur travail.

Très bientôt, le site sera complété par un accès orienté tourisme en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal dont le site va lui aussi faire peau neuve.

UN SCHEMA VÉLO POUR LE TERRITOIRE

Aujourd'hui, plus de 40% des consommations énergétiques du territoire sont issus du transport et près de 85% des déplacements se font en voiture individuelle*. À travers l'élaboration d'un schéma directeur vélo, nous souhaitons contribuer au développement des mobilités douces.

Mené en partenariat avec la Châtaigneraie Limousine, ce schéma directeur vélo a pour but de définir la politique cyclable sur le territoire intercommunal et les communes pour les 5 - 10 ans à venir. C'est un outil de programmation, pour développer les déplacements à vélo, qu'ils soient utilitaires ou récréatifs.

Mais une politique cyclable ne se limite pas à des aménagements ! Dans ce cadre, il s'agit aussi de définir les actions facilitant et encourageant la pratique du vélo et les services associés (location, réparation-entretien, apprentissage...).

Au cours de ce 1er semestre 2021, un diagnostic a permis d'identifier les enjeux vélo sur le territoire et de définir un plan d'actions intercommunal. Chaque Commune a pu bénéficier de préconisations à l'échelle du bourg. Il peut s'agir de la valorisation de certains cheminements existants, l'élargissement de zones 30, la création de bandes cyclables ou la mise en place de stationnements vélo de qualité. Les élus ont également pris part aux discussions avec le Département, chargé de l'aménagement des vélo-routes pour le cyclotourisme.

* Données issues du diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2019. Le PCAET de la Communauté de communes sera soumis à la consultation du public en septembre prochain et certains documents de synthèse sont déjà disponibles sur notre site internet (rubrique Ma ComCom s'engage).

Faute de Tour de France, nous avons fait le tour de Nexon...

Pas de vainqueur d'étape, il s'agissait en fait, d'une réunion de travail à vélo. Eh oui, ce « diagnostic à Vélo » a permis de faire une boucle à vélo dans le bourg pour identifier les points noirs et améliorations possibles pour développer les pratiques cyclables, à partir des observations que vous avez déjà pu faire dans vos réponses à l'enquête...



LE MÉTIER D'ASSISTANT.E MATERNEL.LE VOUS INTERESSE ?

Vous pouvez vous informer par téléphone ou prendre rendez-vous avec un des Relais Petite Enfance du territoire.

Ils pourront également vous communiquer la date de la prochaine réunion d'information organisée par le Conseil départemental ou vous mettre en lien avec eux pour votre demande d'agrément. Cette réunion vous permettra d'obtenir toutes les informations liées au métier d'assistant maternel, à l'agrément et de vous assurer que cette profession correspond à l'idée que vous vous en faites.

La procédure d'agrément :

- Dossier de demande d'agrément (à récupérer au Conseil départemental)
- Visites d'une puéricultrice du Conseil départemental au domicile
- Passage en commission de la demande
- Réponse par courrier du Conseil départemental
- 80h de formation à effectuer avant le début de l'exercice de la profession
- Réception de l'attestation d'agrément
- 40h de formation qui doivent être effectuées dans les 3 ans qui suivent l'accueil du 1^{er} enfant.

**ASSISTANT.E
MATERNEL.LE**
Pourquoi pas vous ?

Vous souhaiteriez travailler auprès d'enfants et les accompagner dans leur vie quotidienne ?

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter les animatrices de nos deux Relais Petite Enfance.

RPE des Cars
05 55 42 84 72
12 allée des Pommiers - 87100 La Courville

RPE de Janailhae
05 39 09 00 14 - 06 33 63 85 75
12 allée des Pommiers - 87100 La Courville

LES RAM DEVIENNENT DES RPE

Afin de mieux correspondre aux missions qui leur sont confiées, les Relais Assistants Maternels (RAM), changent d'appellation pour Relais Petite Enfance (RPE). En effet, ce service s'adresse de la même manière aux assistants maternels, aux parents et futurs parents employeurs et aux gardes à domicile.

- accueil des assistants maternels et gardes à domicile lors des temps collectifs
- soutien dans la professionnalisation des assistants maternels et gardes à domicile
- accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil et dans les démarches administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel
- accompagnement des assistants maternels et gardes à domicile dans leur statut de salarié du particulier employeur
- observatoire petite enfance des différents modes d'accueil du territoire

L'appellation Relais Petite Enfance permettra également à ce service de mieux s'inscrire comme un lieu dédié à la petite enfance

RESERVEZ UNE PLACE D'ACCUEIL DE LOISIRS EN LIGNE

En quelques clics, il vous est possible d'effectuer une demande de réservation pour les mercredis et les vacances scolaires. Après avoir renseigné votre identité et celle de votre enfant, vous pouvez choisir les dates souhaitées par demi-journée et indiquez si votre enfant prend son repas au centre.

Ensuite, cliquez pour envoyer votre demande. Attention, il ne s'agit que d'une demande, la confirmation de vos souhaits vous sera adressée dès que possible en fonction des disponibilités dans les accueils de loisirs.

Afin de bénéficier de ce service, vous devez avoir préalablement rempli le dossier annuel d'inscription, également disponible sur notre site. Il est à compléter chaque année à la rentrée scolaire ou lors d'une nouvelle inscription.

Vous pouvez également réserver directement auprès des ALSH et du secrétariat du CIAS, mais quelle que soit la méthode, les réservations sont obligatoires.

www.paysdenexon-montsdechalus.fr



N'hésitez pas à nous contacter :

Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus

28 avenue François Mitterrand 87230 CHÂLUS

05 55 78 29 29

accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr



À la Médiathèque intercommunale de Flavignac

Vous trouverez un espace pensé, réorganisé, baigné de clarté, avec un mobilier coloré et accueillant.

Vous y (re)trouverez des **livres** pour la jeunesse, les ados et les adultes, en **gros caractères**, un **fonds région Limousin**, des **magazines**, des **CD**, des **DVD** et des **jeux de société** ainsi qu'un accès **WIFI** gratuit, deux postes **Internet** et 1 **tablette** numérique avec des applications sélectionnées avec soin.

7000 références vous attendent !

Inscriptions :

Gratuit pour les moins de 18 ans et les étudiants.

Primo-adhésion **gratuite**,

Réinscription annuelle **gratuite**.

Plus d'infos sur mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr



Heures d'ouverture :

Mercredi 14h-18h

Vendredi 16h-18h

Samedi 14h-17h

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES



Pays de Nexon
Monts de Châlus
communauté de communes

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr



L'ADIL 87 : Un service public d'information sur le logement



Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, congé du locataire et du propriétaire ...
- **Accession à la propriété** : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété ...
- **Relations de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières d'Action Logement, des Collectivités Locales, de l'ANAH, de la CAF, de la MSA, Certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

adil₈₇ **05 55 10 89 89**

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

MAIRIE

Mairie de Flavignac
87230 Flavignac
05 55 39 11 14
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi : 14h - 17h
Mardi : 9h - 12h et 14h - 17h
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Jeudi : 14h - 17h
Vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h

ÉTÉ 2021 : Le secrétariat est fermé le matin jusqu'au 16 août.

Le secrétariat est fermé également tous les samedis suivant un Conseil municipal.

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

PERMANENCE DU MAIRE

Christian DESROCHE :
lundi après-midi et mercredi matin sur RDV.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Patrick PRECIGOUT :
samedi matin sur RDV.

Claudine PRADIER :
mercredi après-midi sur RDV.

François GAYOT :
samedi matin sur RDV.

Caroline DUPEYROUX :
mercredi matin sur RDV.

PERMANENCE

ASSISTANTE SOCIALE

1^{er} mardi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous ou 05 55 09 80 73 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Électricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de ENEDIS au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter le Service des Eaux des 3 Rivières au 05 55 04 09 09.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, contacter votre opérateur.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires des déchèteries

Mise à jour 15/03/2021 - SYDED

	Châlus Les Ganes (D901) Route d'Oradour 06 20 91 67 21	Nexon Voie de contournement 06 20 91 21 45	St-Martin-le-Vieux ZA de « Bel Air » (D20) 05 55 31 02 11
Lundi	9h-11h45 14h-17h15	Fermée	9h-11h45 14h-17h15
Mardi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	Fermée
Mercredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Jeudi	Fermée	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Vendredi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15
Samedi	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15	9h-11h45 14h-17h15

Pensez zéro déchet !

Retrouvez toutes les informations du SYDED

05 55 12 12 87

www.syded87.org

@syded87